

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 16 décembre 2021

Date de l'annonce publique : 06/12/2021

Date de la convocation des conseillers : 06/12/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère (excusés).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2021-12-16 - 6.0	
Point de l'ordre du jour	6.0	
Objet	<b>Protocole d'accord en vue du renouvellement de la convention collective de travail des Communes du Sud.</b>	

### Le conseil communal,

Vu le protocole d'accord pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, signé le 2 décembre 2021, en vue du renouvellement de la convention collective de travail des Communes du Sud ;

Considérant qu'après cette date, la convention collective de travail (CCT) est reconduite tacitement pour une année sous réserve de sa dénonciation avant la date de son échéance ;

Considérant que les dispositions du protocole d'accord entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu la convention collective de travail des salariés des communes du sud, signée le 6 septembre 2017 à Esch-sur-Alzette par les partenaires sociaux, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le protocole d'accord pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, signé le 2 décembre 2021, en vue du renouvellement de la convention collective de travail des Communes du Sud.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 29 décembre 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

